

# Ateliers Égalité des Chances au département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine

Inscriptions 2022-2023

# 1. Présentation des Ateliers Égalité des Chances

Les Ateliers Égalité des Chances, organisés par l'Institut national du patrimoine et la Fondation Culture & Diversité, se déroulent durant les vacances d'été (3 semaines) et d'automne 2022 (1 semaine), puis 1 jour par mois de décembre 2022 à mars 2023. Ils ont pour objectifs de vous confirmer dans votre choix de poursuivre des études en restauration du patrimoine et de vous préparer de manière intensive au concours d'entrée à l'Institut national du patrimoine afin d'augmenter vos chances de le réussir.

Les ateliers allient cours de remise à niveau en sciences et en histoire de l'art, visites de musées, rencontres avec des professionnels et étudiants de l'Inp ainsi que des évaluations suivant les modalités du concours, afin de mieux en appréhender les épreuves. A titre indicatif, vous trouverez le programme de l'Atelier d'Automne 2021-2022 en page 3 de ce dossier.

Pendant toute la durée de l'Atelier, vous serez hébergés en auberge de jeunesse. Les Ateliers, le transport et le séjour (hébergement et repas) sont entièrement pris en charge par l'Institut national du patrimoine et la Fondation Culture & Diversité : ils sont donc gratuits pour vous.

Les Ateliers 2022-2023 se dérouleront dans les locaux du département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine, situé au 124, rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, sous réserve que l'évolution de la situation sanitaire le permette.

Suite aux Ateliers, vous passerez le concours de restaurateur à l'Institut national du patrimoine comme tous les autres candidats : aucun quota ni voie parallèle d'accès ne vous sera accordé.



## 2. Exemple de programme d'Atelier Égalité des Chances

LUNDI 25/10	MARDI 26/10	MERCREDI 27/10	JEUDI 28/10	VENDREDI 29/10
<p><b>9h-9h30</b> Accueil et introduction de l'Atelier d'Automne</p> <p><b>9h45-12h45</b> Epreuve d'analyse et commentaire dans les conditions du concours</p>	<p><b>9h-13h</b> Cours d'habileté manuelle et couleurs</p>	<p><b>9h30-12h30</b> Cours d'histoire de l'art</p>	<p><b>10h-12h</b> Visite de l'atelier Raphaëlle Déjean – spécialité arts textiles <u>ou</u> visite de l'atelier CROA - spécialités arts du feu – céramique et verre avec Cécile Louvet et peinture avec Alice Panhard</p>	<p><b>9h-12h30</b> Oraux blancs</p>
<b>12h45-14h</b> Déjeuner	<b>13h-14h</b> Déjeuner	<b>12h30-13h30</b> Déjeuner	<b>12h30-13h30</b> Déjeuner	<b>12h30-13h15</b> Déjeuner
<p><b>14h-16h</b> Epreuve de sciences dans les conditions du concours</p> <p><b>17h-18h</b> Visite guidée de la Fondation Galeries Lafayette Anticipations – exposition <i>Martin Margiela</i> <i>Rencontre avec une restauratrice diplômée de l'Inp – spécialité arts graphiques, livres</i></p> <p><b>19h45</b> Diner au MIJE Fourcy</p>	<p><b>14h-17h</b> Cours de pratique du constat d'état</p> <p><b>18h-19h</b> Visite guidée au Drawing Lab – exposition <i>RESOUNDING SONGS</i> de Vanessa Enríquez <i>Rencontre avec une élève en première année à l'Inp – spécialité textiles</i></p> <p><b>19h45</b> Diner au MIJE Fourcy</p>	<p><b>13h30-16h30</b> Cours de sciences</p> <p><b>17h30-19h</b> Visite guidée du musée de la Chasse et de la Nature – exposition <i>La Valise d'Orphée</i> de Damien Deroubaix</p> <p><b>19h45</b> Diner au MIJE Fourcy</p> <p><b>21h</b> Spectacle à La Nouvelle Scène - Stan dans <i>Et si les œuvres d'art pouvaient parler ?</i></p>	<p><b>13h30-17h30</b> Cours de dessin académique et technique</p> <p><b>19h45</b> Diner au MIJE Fourcy</p>	<p><b>14h-15h30</b> Restitution et conclusion de l'Atelier d'Automne</p> <p><b>16h30-17h30</b> Visite libre de la Fondation Cartier – exposition Damien Hirst, <i>Cerisiers en Fleurs</i></p> <p><b>18h30</b> Diner au Bouillon République</p>

Etant donné la situation sanitaire, les recommandations gouvernementales et les obligations légales à la date de diffusion de ce dossier de candidature (06/12/2021), vous trouverez ci-dessous les conditions dans lesquelles la Fondation Culture & Diversité pourrait être en mesure d'assurer la tenue des Ateliers Égalité des Chances en présentiel.

Ces conditions visent à minimiser le risque de contamination au Covid-19 des élèves participant et donc d'arrêt d'un ou des Ateliers Égalité des Chances.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, des recommandations gouvernementales et des obligations légales, ces conditions d'organisation sont susceptibles d'évoluer.

Par ailleurs, en cas d'évolution de la situation sanitaire, la Fondation Culture & Diversité et le département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine, se réservent le droit d'organiser les Ateliers Égalité des Chances en visioconférence.

### 3. Informations importantes relatives au pass sanitaire pour participer aux Ateliers Égalité des Chances en période de Covid-19

#### **Recommandation à se faire vacciner pour les élèves souhaitant participer aux Ateliers Égalité des Chances**

Les Ateliers Égalité des Chances se dérouleront en collectivité et dans des lieux accueillant du public, que ce soit pendant les temps d'ateliers, de sorties culturelles, de repas ou pour le logement en chambres collectives. Conformément au décret n°2021-1059 du 7 août 2021, le pass sanitaire est exigé dans les lieux et établissements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire. De ce fait, un pass sanitaire valide sera demandé aux élèves tout au long des semaines d'Ateliers, que ce soit par la SNCF pour rejoindre et quitter le lieu de l'Atelier, mais aussi par l'auberge de jeunesse, les lieux culturels, les restaurants, etc.

Il ne sera donc pas possible de participer aux Ateliers Égalité des Chances sans pass sanitaire.

**Il est donc vivement recommandé aux élèves qui souhaitent participer aux Ateliers Égalité des Chances au département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine qui auront lieu durant les vacances d'été et d'automne 2022, puis 1 jour par mois de décembre 2022 à mars 2023, de se faire vacciner.**

Attention, pour se faire vacciner avant l'Atelier d'Été qui aura lieu en juillet 2022, il est rappelé aux élèves de bien prendre en compte l'intervalle nécessaire de 21 à 49 jours entre la première et la deuxième dose de vaccin, ainsi que le délai de validation du pass sanitaire (actuellement 7 jours après la deuxième dose). Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'un schéma vaccinal complet à la date du début de l'Atelier d'Été, il faut :

- prévoir de recevoir la première dose si possible avant le samedi 7 mai 2021 ;
- prévoir de recevoir la deuxième dose au plus tard le samedi 25 juin 2022.

Par ailleurs, à compter du 15 janvier 2022 les personnes de plus 18 ans devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur pass sanitaire soit prolongé. Le rappel doit être effectué dans un délais de 7 mois à compter de la deuxième injection.

### **Dispositif pour les élèves non-vaccinés lors des Ateliers Égalité des Chances**

Il est possible d'avoir un pass sanitaire sans être vacciné et donc de participer aux Ateliers Égalité des Chances, mais cela implique des obligations.

Selon le protocole en vigueur à la date du 6 décembre 2021, date du lancement de cet appel à candidature, les élèves qui ne seront pas vaccinés au début des Ateliers Égalité des Chances devront fournir un test PCR négatif daté de moins de 24h lors du premier jour de chaque Atelier Égalité des Chances. Le coût de ce test sera à la charge des élèves.

Par ailleurs, ces élèves devront se soumettre à un test antigénique toutes les 24h afin de pouvoir accéder aux locaux d'hébergement, aux lieux de restauration et aux activités culturelles proposées. Les coûts et l'organisation de ces tests seront pris en charge par la Fondation Culture & Diversité.

### **Organisation des activités et des conditions d'accueil**

Les activités (ateliers, sorties culturelles, etc.), ainsi que les modalités d'accueil (repas et hébergement) seront organisées afin de minimiser les risques de contamination au Covid-19 des élèves participant et donc d'arrêt des Ateliers Égalité des Chances.

Cette organisation sera définie et transmise aux élèves participant avant le début des Ateliers Égalité des Chances.

## **4. Informations importantes relatives au protocole en cas de contamination au Covid-19 d'un élève pendant les Ateliers Égalité des Chances**

Sous réserves de modifications ultérieures des recommandations sanitaires gouvernementales, le protocole exposé ci-dessous sera appliqué en cas de contamination au Covid-19 d'un élève pendant les Ateliers Égalité des Chances.

### **Protocole pour l'élève testé positif au Covid-19**

Un test PCR sera effectué :

- en cas de test antigénique positif ;
- en cas de symptômes, que l'élève soit vacciné ou non.

Le coût éventuel de ce test PCR sera à la charge de la Fondation Culture & Diversité.

Dans l'attente des résultats du test PCR, l'élève sera mis à l'isolement au sein de l'auberge de jeunesse.

Si la contamination au Covid-19 est confirmée, le contact d'urgence de l'élève s'engage à venir chercher l'élève sur le lieu des Ateliers Égalité des Chances (Aubervilliers ou Paris), ou à prendre toutes dispositions afin que l'élève puisse être rapatrié à son domicile dans les plus brefs délais. Attention, l'élève testé positif n'aura plus de pass sanitaire et ne pourra donc pas rentrer en train avec son contact d'urgence. Il faudra donc prévoir un autre moyen de transport pour raccompagner l'élève. L'élève sera placé à l'isolement au sein de l'auberge de jeunesse jusqu'à l'arrivée du contact d'urgence.

### **Protocole pour le reste du groupe en cas de contamination avérée au Covid-19 d'un élève du groupe**

En cas de contamination avérée au Covid-19 d'un élève du groupe, la continuité ou l'arrêt des Ateliers Égalité des Chances dépendra de la réglementation en vigueur au moment des Ateliers Égalité des Chances. Le protocole sera défini et transmis aux élèves participant avant le début des Ateliers Égalité des Chances.

## 5. Respect des gestes barrières

Durant toute la durée des Ateliers Égalité des Chances, les équipes encadrantes demanderont aux élèves :

- De respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes ;
- De porter un masque chirurgical de façon permanente durant les temps de transport, de visite et d'atelier, et ce même si la distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes est respectée ;
- De se laver régulièrement les mains ou d'utiliser une solution hydroalcoolique ;
- D'être particulièrement vigilant durant les pauses repas : lorsque le masque est retiré, bien veiller à respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres personnes.

## 6. Les 3 conditions requises pour candidater

- Être majeur ;
- Être étudiant en métiers d'art (DMA, BMA, CAP, Bac Pro, STD2A, CPGE, DNMADe, DSAA, DTMS, Mention complémentaire, Brevet Professionnel ou BTS) ;
- Être boursier.

## 7. Les formalités de candidature

Le dossier de candidature qui se trouve en page 9 comprend :

- Un formulaire d'inscription administrative,
- Une fiche de renseignement sur les études suivies,
- Un questionnaire de motivation,
- Un engagement sur l'honneur de votre contact d'urgence à venir vous chercher sur le lieu des Ateliers en cas de contamination au Covid 19,
- Une fiche à remplir par le professeur référent.

Vous devez joindre à ce dossier :

- un à deux travaux personnels et/ou fait en classe,
- si vous êtes boursier, une copie de votre notification de bourse.

Le dossier de candidature dûment rempli est à renvoyer par voie numérique uniquement à l'adresse mail suivante : [cdupre@fmlcd.org](mailto:cdupre@fmlcd.org), au plus tard le dimanche 27 mars 2022 inclus :

→ Pour toute information complémentaire, merci de contacter  
Caroline Dupré, Chargée de mission à la Fondation Culture & Diversité :  
[cdupre@fmlcd.org](mailto:cdupre@fmlcd.org) ; 01 47 53 61 72

## 8. Le processus de sélection

La sélection des candidats est réalisée par un jury mixte composé de représentants du département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine et de la Fondation Culture & Diversité.

Une moyenne de 8 élèves seront sélectionnés au niveau national pour participer aux Ateliers Égalité des Chances.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Motivation de l'élève à participer aux Ateliers et à poursuivre des études en restauration du patrimoine,
- Adéquation du projet de l'élève par rapport à des études en restauration du patrimoine,
- Critères académiques,
- Critères économiques et sociaux.

Tout envoi de votre dossier équivaut à un engagement ferme de votre part de participer à l'ensemble des Ateliers Égalité des Chances au département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine si vous êtes sélectionné(e).





## 9. Présentation de l'accompagnement après les Ateliers Égalité des Chances

Les élèves retenus pour participer aux Ateliers Égalité des Chances au département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine intègrent le Réseau Culture & Diversité et bénéficient, à ce titre, du système d'accompagnement mis en place par la Fondation Culture & Diversité :

- Aide financière : pour les élèves éligibles à une bourse de l'enseignement supérieur ayant intégré l'Institut national du patrimoine et bénéficiant des APL de la CAF, bourse d'aide au logement de 1 000 €/an.
- Aide au logement : pour tous les participants aux Ateliers Égalité des Chances, aide à la recherche d'un logement.
- Aide pédagogique : pour les élèves en première année au département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine, tutorat en sciences tout au long de l'année assuré par un intervenant de l'Institut national du patrimoine.
- Aide à l'ouverture culturelle : pour tous les participants aux Ateliers Égalité des Chances, des sorties culturelles sont régulièrement proposées (places de théâtre, visites de musées, avant-premières cinéma, etc.).
- Aide à l'insertion professionnelle : pour tous les participants aux Ateliers Égalité des Chances, possibilités de stages et d'emploi, d'ateliers CV et lettre de motivation, etc.



# Dossier de candidature aux Ateliers Égalité des Chances au département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine 2022-2023



**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**PROGRAMME EGALITE DES CHANCES AU DEPARTEMENT DES RESTAURATEURS**  
**DE L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE ET DE LA FONDATION CULTURE & DIVERSITE**

**Dossier à renvoyer impérativement *au plus tard le 27 mars 2022 inclus*,  
par voie numérique à l'adresse mail suivante : [cdupre@fmlcd.org](mailto:cdupre@fmlcd.org)**

Photo  
(facultatif)

**Rappel** : Ce dossier s'adresse uniquement aux étudiants majeurs en juillet 2022, de métiers d'art, boursiers et souhaitant s'orienter dans la restauration.

**I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

**INFORMATIONS PRATIQUES :**

- |                                  |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| ▪ Civilité : Monsieur / Madame : | ▪ Date de naissance: .....  |
| ▪ Nom de famille : .....         | ▪ Lieu de naissance : ..... |
| ▪ Prénom(s) : .....              | ▪ Age : .....               |
| ▪ Adresse : .....                | ▪ Nationalité : .....       |
| ▪ Code postal : .....            | ▪ Téléphone : .....         |
| ▪ Ville : .....                  | ▪ E-Mail : .....            |

**ETABLISSEMENT ACTUEL :**

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| ▪ Nom de l'établissement actuel : .....    | ▪ Diplôme et année en cours : ..... |
| .....                                      | .....                               |
| ▪ Formation envisagée en 2022-2023 : ..... |                                     |

**TRANSPORT :**

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| ▪ Titre de transport : Imagin'R, pass Navigo (préciser les zones), autre (précisez) : ..... | ▪ Carte SNCF 12/27 ans : Oui / Non    |
| .....   | Date de validité : .....              |
|   | Autre carte de réduction SNCF : ..... |

**SITUATION PERSONNELLE :**

- Boursier : Oui / Non  
Si oui, indiquez votre nombre de parts : .....



**SITUATION FAMILIALE :**

	Fonction précise	Organisme	Formation ou diplômes obtenus
<b>Responsable légal 1</b>			
<b>Responsable légal 2</b>			

**II. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETUDES SUIVIES**

JOINDRE TOUT JUSTIFICATIF PERMETTANT D'EN FAIRE ETAT : PHOTOCOPIES DE LA CARTE D'ETUDIANT, CERTIFICATS DE SCOLARITE, DIPLOMES ET RELEVES DE NOTES.

**ETUDES SUIVIES JUSQU'AU BACCALAUREAT OU EQUIVALENT :**

Niveau d'études	Formation	Etablissement	Année scolaire	Scolarité	Ville

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU UNIVERSITAIRE OU ECOLE TECHNIQUE OU PROFESSIONNELLE**

	Niveau d'études	Formation	Etablissement	Année scolaire	Scolarité	Ville
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						



**AUTRES FORMATIONS, y compris hors cursus scolaire, secteur informel, apprentissage (si existantes) :**

---

- Formation : .....
- Description : .....
- Dates : .....
- Formation : .....
- Description : .....
- Dates : .....

**PRINCIPAUX TRAVAUX D'ETUDE OU PUBLICATIONS EN COURS OU ACHEVES A CE JOUR (mémoires, essais, œuvres) :**

---

- Type de travail : .....
- Note/ Appréciation : .....
- Sujet : .....
- Type de travail : .....
- Note/ Appréciation : .....
- Sujet : .....

**EMPLOIS, STAGES, MISSIONS, BENEVOLAT OU TRAVAIL ASSOCIATIF :**

---

- Employeur : .....
- Dates de début et de fin : .....
- Descriptif du poste : .....
- Employeur : .....
- Dates de début et de fin : .....
- Descriptif du poste : .....
- Employeur : .....
- Dates de début et de fin : .....
- Descriptif du poste : .....

**DISTINCTIONS PARTICULIERES : expositions, bourses, prix, récompenses, sélections, etc. (si existantes) :**

---

- Formation : .....
- Description : .....
- Dates : .....
- Formation : .....
- Description : .....
- Dates : .....



**III. QUESTIONS DE MOTIVATION**

- **Comment avez-vous entendu parler des Ateliers Égalité des Chances ?**

.....  
.....  
.....

- **Expliquez vos motivations à travailler en restauration**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



▪ Pourquoi voulez-vous intégrer le département des restaurateurs de l'Inp ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

▪ Quelle spécialité avez-vous choisie ? (cochez la réponse correspondante)

- |   |   |                                 |
|---|---|---------------------------------|
| <input type="radio"/> arts du feu, céramique et verre | <input type="radio"/> arts graphiques                 | <input type="radio"/> sculpture |
| <input type="radio"/> arts du feu, métal              | <input type="radio"/> arts textiles                   | <input type="radio"/> peinture  |
| <input type="radio"/> arts graphiques, livre          | <input type="radio"/> photographie et image numérique | <input type="radio"/> mobilier  |

▪ Pourquoi avez-vous choisi cette spécialité ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



▪ **Comment évaluez-vous votre niveau technique dans cette spécialité ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

▪ **Quelles sont selon vous les lacunes que vous avez pour réussir le concours de l'Inp et quelles connaissances aimeriez-vous acquérir pendant les Ateliers Égalité des Chances ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



▪ **Quel est votre niveau en histoire de l'art ? Quelles connaissances avez-vous et dans quel cadre les avez-vous acquises ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

▪ **Quel est votre niveau en sciences ? Comment qualifieriez-vous votre niveau dans les disciplines suivantes : chimie, physique, optique, mathématiques ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





- Dans la spécialité choisie, un type d'objet vous attire-t-il plus particulièrement ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Choisissez et joignez à votre dossier un ou deux de vos travaux personnels et/ou faits en classe que vous aimez particulièrement et qui vous semblent refléter votre travail et votre réflexion personnelle. Justifiez votre choix.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**Si ma candidature aux Ateliers Égalité des Chances est retenue, je m'engage à suivre avec assiduité l'ensemble des Ateliers, dans le but de présenter ma candidature au concours du département restaurateurs de l'Inp.**

**RAPPEL : la sélection et la participation aux Ateliers Égalité des Chances ne valent pas admission à l'Inp. Une non-admission aux Ateliers Égalité des Chances n'équivaut pas à une impossibilité de préparer le concours d'entrée au département des restaurateurs de l'Inp si les élèves le souhaitent.**

Fait à ....., le .....

**Signature de l'étudiant.e**, précédée de la mention « Lu et approuvé »



**IV. A REMPLIR PAR LE PROFESSEUR REFERENT DE VOTRE FORMATION (MÉTIER D'ART)**

- Nom du professeur référent : .....
- Prénom du professeur référent : .....
- Matière enseignée : .....
- Etablissement : .....      ▪ Ville : .....
- Téléphone fixe : .....      ▪ Téléphone portable : .....
- E-Mail : .....

Pour information, vos coordonnées ne seront utilisés que dans le cadre du programme Egalité des Chances au département des restaurateurs de l'Inp : pour vous demander des informations complémentaires relatives à la candidature soutenue ou pour vous transmettre des informations relatives aux actions menées dans le cadre du programme.

**Afin de nous aider à mieux appréhender la candidature de votre élève, merci de nous faire part de vos appréciations quant à :**

- **Son niveau technique dans la spécialité choisie**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



▪ **Son niveau de culture générale (en particulier en histoire de l'art)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

▪ **Sa motivation pour poursuivre ses études dans le département des restaurateurs de l'Inp**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à ....., le .....

**Signature du professeur référent**



**V. A REMPLIR PAR LE CONTACT D'URGENCE DE L'ELEVE**

**ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU CONTACT D'URGENCE  
A VENIR CHERCHER L'ELEVE EN CAS DE CONTAMINATION PAR LE COVID-19**

Je soussigné(e)

▪ **Elève participant aux Ateliers Égalité des Chances :**

Nom : .....

Prénom .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

▪ **Contact d'urgence de l'élève majeur :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

**Pour l'élève participant aux Ateliers mentionné ci-dessus.**

S'engage auprès de la Fondation Culture & Diversité, dans le cas où l'élève participant aux Ateliers Égalité des Chances est confirmé comme étant contaminé par la Covid-19, à venir le chercher sur le lieu du Stage (Aubervilliers/Paris) par ses propres moyens, ou à tout mettre en œuvre pour trouver une solution et une personne de confiance pour le faire.

Fait à ....., le .....

**Signature du contact d'urgence de l'élève,**  
précédée de la mention « Lu et approuvé »